

2 jours / 2 nuits au Puy du Fou

Fiche d'inscription : chambre 2 personnes



Voyages
Loann

PUYDUFOU

LES
METRO
POLITAINS
ASSOCIATION DU PERSONNEL DE GRENOBLE ALPES METROPOLITAIN

Elu meilleur parc
d'attraction du
monde !

Escapade au Puy du Fou

Du samedi 11 au lundi 13 septembre 2021

Formule 2 jours / 2 nuits

Cette fiche d'inscription devra être accompagnée :

- d'une photocopie recto/verso de vos cartes nationales d'identité
- une photocopie de votre avis d'imposition N-1 (sans avis d'imposition, le quotient le plus élevé sera appliqué)
- du chèque d'acompte de 100 € à l'ordre des Métropolitains

L'ensemble de votre « dossier » est à nous remettre aux permanences suivantes :

- **jeudi 1^{er} avril 2021**
- **jeudi 8 avril 2021**

Rappel tarifs et calcul de quotient :

Nombre d'adultes par chambre	TARIFS ADULTES				TARIFS ADOS	TARIFS ENFANTS	
	4	3	2	1	De 12 à – de 14 ans	De 3 à – de 12 ans	Moins de 3 ans
Groupe 1 et 2 (hôtel Villa Gallo-Romaine) Tarif public par personne	434	456	499	630	318	287	96
Quotient 1	217	228	250	315	159	144	48
Quotient 2	239	251	274	347	175	158	53
Quotient 3	260	274	299	378	191	172	58
Quotient 4	282	296	324	410	207	187	62
Quotient 5	304	319	349	441	223	201	67

**Rappel : calcul du quotient adhérent =
(revenu de référence N-1/12)/nombre de parts**

- Quotient 1** De 0 à 800
- Quotient 2** De 801 à 1200
- Quotient 3** De 1201 à 1800
- Quotient 4** De 1801 à 2400
- Quotient 5** Supérieur à 2401

Adhérent 1	Nom :	Prénom :	
	Date de naissance		
	Adresse mail		
	Tel mobile		
		Tarif	€
Ayant droit 1	Nom :	Prénom :	
	Date de naissance		
	Adresse mail		
	Tel mobile		
		Tarif	€
		Total general	
		Acompte	
		Montant en chèques vacances	
	Règlement en 6 x	Montant total en chèques bancaires	

LOANN Voyages est membre de l'APST - LOANN Voyages accepte les chèques vacances



SARL LOANN Voyages
 9 rue Arago 38000 GRENOBLE - Tel : 04 76 28 42 63
info@loannvoyages.com
 n° SIRET 49101347000027 RCS Grenoble
 Garantie Financière APST à hauteur de 200 000 €
 RCP : HISCOX
 Immatriculation n° IM03810018

